



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté

Égalité

Fraternité



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

ENQUÊTE SUR LA PRODUCTION DE DONNÉES ÉCONOMIQUES DANS LE SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES

Sommaire

1. Statut et champ de l'enquête
2. Historique de partie
3. Concertation et présentation aux professionnels
4. Techniquement
5. Charge de l'enquête
6. Améliorations effectuées
7. Diffusion des données

1. Statut et champ de l'enquête

Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)

Le règlement (UE) 2017/1004 du 17 mai 2017 relatif à l'établissement d'un cadre de l'Union pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche prévoit notamment que les États membres :

- collectent des données socio-économiques concernant la pêche (art. 5.2 d) ;
- mettent des données détaillées et agrégées à la disposition des utilisateurs finaux pour servir de base de conseils sur la gestion des pêches ou pour d'autres usages (art. 17)

Le champ de l'enquête couvre **l'ensemble des navires français** inscrits au fichier communautaire de la pêche européen au 1^{er} janvier et actifs au moins un jour dans l'année.

2. Historique

La collecte a débuté en 2001 (en réponse au règlement du Conseil Européen) avec Ifremer (Institut Recherche pour l'exploitation de la Mer) le Lemna (laboratoire Université de Nantes).

Puis amélioration de la méthodologie (2003-2004).

Ensuite nouveau règlement 2008, demande d'avis d'opportunité en 2009, et label attribué en 2012. Longue concertation et amélioration du dispositif.

Nouveau règlement européen en 2017 (avec les mêmes données).

Caractère obligatoire accordé en 2022.

3. Concertation et présentation aux professionnels

Chaque année, au moment de la commission Données du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de juin, sont présentés par le SSP les résultats économiques de l'année précédente et un temps de questions réponses est dédié.

Les principaux thèmes concernent :

- les revenus : valeur des débarquements des produits de la pêche, subventions directes, autres revenus ;
- les coûts : dépenses de personnel, coûts énergétiques, entretien et réparation, autres coûts opérationnels (coûts variables, liés à l'effort de pêche et aux captures / débarquements, coûts fixes), coûts en capital ;
- la valeur du capital physique ;
- les investissements matériels et la situation financière ;
- les emplois : emplois à bord, équivalents temps plein.

4. Techniquement

Enquête annuelle (avril à septembre)

Collecte par le Lemna et Ifremer. Pour **la France hors DROM**, quand l'échantillon est tiré (tirage par le SSP), le Lemna indique pour quels navires il peut collecter l'information grâce à la mobilisation de son réseau. L'échantillon est ensuite réparti entre le Lemna et l'Ifremer.

Le Lemna collecte les données à partir des comptabilités d'entreprise.

L'Ifremer collecte directement les données auprès des patrons/armateurs des navires de pêche par voie d'enquêtes réalisées en face à face par des enquêteurs répartis sur le littoral.

Pour les DROM: Le Lemna collecte annuellement les données économiques de La Réunion, et l'Ifremer réalise une collecte en Guyane Française, en Guadeloupe et en Martinique à partir d'un échantillon, et réalise l'estimation des données économiques.

5. Charge de l'enquête

Pour les navires dont les données sont détenues par les organismes de gestion partenaires du **Lemna**, il n'y a pas de contrainte particulière puisque les patrons pêcheurs ne sont pas directement interrogés.

Pour la partie de l'échantillon interrogée par enquête directe de **Ifremer**, le temps de réponse prévu est d'environ une heure (30 minutes à 2 heures).

5. Charge de l'enquête

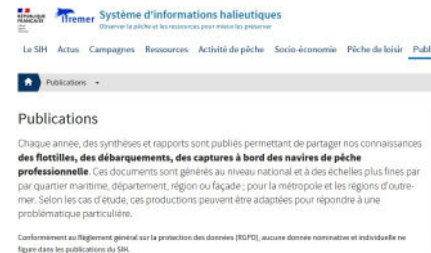
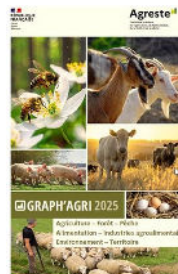
	Atlantique	Méditerranée	Longue distance	Réunion +12m	Réunion -12m	Autres DROM
LEMNA	1051	61	25	21	Estimation	
répondants	717	25	20	18		
% réponse	68%	41%	80%	86%		
IFREMER	670	743				Enquête tous les 7 ans
répondants	161	168				Estimation
% réponse	24%	23%				

6. Améliorations effectuées

- Ajout données DGFIP pour 2 indicateurs (dettes et actifs)
- Pas de collecte Ifremer en 2020 et 2023 => estimation sur certains segments (Méditerranée)
- Nouvelles données capital (dépréciation, et consommation de capital fixe) mises à jour avec prix du navire

7. Diffusion des données

- Rapport du CSTEP de la commission européenne (STECF - Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries) The 2025 Annual Economic report on EU fishing fleet.
- Primeur
- GraphAgri
- Mise à disposition des données au CASD
- Publication d'ifremer
- Travaux du Lemna sur demande de la DGAMPA



PROGRAMME DCF : DATA COLLECTION FRAMEWORK



Le programme DCF s'inscrit dans l'application du Règlement (CE) n° 1303/2013 du Conseil du 21 novembre 2013, instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données relatives à la stabilité de la politique commune de pêche.
 La participation du LRMA à cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de travail national, défini par le message 17 du PERM, publié le 10 mars 2015 (LRMA). Toutes les données ont été envoyées au service et aux organisations partenaires de l'Institut des Pêches et de l'Élevage Aquaculture pour le suivi de leurs programmes annuels de collecte de données socio-économiques des secteurs « pêche maritime » et « aquaculture ». (Rapport de l'Agence LRMA, LRMA et partenaires) 2015-2016, 2017-2018, 2019-2020 (Rapport LRMA) 2021-2024 avec un financement EMAR, puis 2020-2027 (financement UE 2021-2027 avec un financement PERM).

Responsable activité Pêche : Sophie PROUD
 Coordinateur : Jean-Michel BÉGINNER, Nicolas BÉGINNER (Pêche et Aquaculture), Agnès MORENARD (Aquaculture)
 Jean-Michel Courtes (JRC) (Bibliothèque de collecte web site) : https://bibliotheque.jrc.ec.europa.eu